

COMORES

L'immigration illégale dans les débats à l'Assemblée Nationale et au Sénat

Jeudi 14 Novembre 2013- 15:10:22 - *Immigration clandestine*

L'élaboration et les débats autour de la loi de finance 2014 pour l'outremer a été l'occasion d'aborder à plusieurs reprises l'immigration illégale à Mayotte. Objectif: réduire le nombre de victimes de naufrages entre Mayotte et Anjouan.



Victorin Lurel à Mayotte en septembre 2012

Auteur d'un rapport au sujet de l'immigration illégale à Mayotte et des drames qui en découlent, le sénateur Jean-Pierre Sueur a ramené le sujet sur la table des discussions en proposant «*de transférer des policiers et des douaniers aux Comores pour gérer le flux de migrants*». Felix Desplan lui emboîte le pas mais tous deux reconnaissent toute la difficulté d'une telle démarche qui «*reste tributaire des relations diplomatiques*». L'envoi de policiers dans un pays tiers reste toujours très délicat et se fait généralement à la demande de celui-ci sous peine de prêter le flanc à des accusations de visées post-coloniales.

Dans sa réponse, le Ministre des Outre mers, Victorin Lurel reconnaît que la coopération avec l'Union des Comores dans la lutte contre les trafics et l'immigration clandestine, «*connaît actuellement une pause*». A-t-elle jamais démarré? Le Ministre rappelle à ce propos que ce sujet avait été évité lors de la rencontre à Paris entre François Hollande et Ikililou Dhoinine le 21 juin dernier. D'autre part, pour étayer ses doutes devant une telle solution, il avance que «*certaines Comoriens souhaitent la fermeture du territoire comorien, ce qui nous entraverait les opérations de reconduite à la frontière*». Alors que Jean-Pierre Sueur insiste sur l'opposition des autorités comoriennes à l'envoi de six douaniers et gendarmes, Victorin Lurel rétorque que «*la souveraineté est une question sensible*».

En contre partie de cette collaboration des autorités comoriennes à la lutte contre le trafic des kwassas, le

Ministre a en outre rappelé que les conditions d'obtention des visas sanitaires ont récemment évolué. Les conditions de ressources ont été réduite de moitié, le délai de délivrance des visas a été ramené à 24 heures et les refus feront l'objet d'une «*meilleure motivation*». La délivrance des visas de circulation pourrait également être à l'avenir simplifiée, «*en concertation avec Moroni qui pourrait nous fournir une liste de personnes susceptibles d'en être bénéficiaires*».

Le sénateur mahorais Thani Mohamed Soilihi regrette que les accords passés entre les deux présidents n'ont jusqu'à ce jour pas été «*suivis d'effets*», même s'il salue la nomination d'une nouvelle ambassadrice à la coopération dans l'Océan indien, «*ce qui ne peut qu'augurer du réchauffement des relations entre nos deux pays*». Pour lui, «*la France, principal bailleur de fonds des Comores, doit exiger des contreparties sans pour autant verser dans l'ingérence*». Selon Victorin Lurel, «*la perspective de coopération a été bien accueillie par Anjouan*» et annonce qu'il s'est mis d'accord avec le Minsitre de l'Intérieur, Laurent Fabius pour prélever 20 millions d'euros sur les 75 millions que coûtent les dispositifs de lutte contre l'immigration clandestine pour les affecter à des actions de coopération avec Anjouan.

Victorin Lurel avait confirmé la semaine dernière devant les députés que le gouvernement allait «*dans les 18 mois*» procéder à l'«*adaptation à la situation mahoraise de l'ordonnance du 26 avril 2000 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers à Mayotte*».

Enfin, abordant la nouvelle remise en cause du droit du sol évoquée par le député de la Manche, Philippe Gosselin, le Ministre est resté ferme: «*le Gouvernement n'a pas l'intention, ni en Guyane ni à Mayotte, de remettre en cause ce principe fondamental*». Pour Victorin Lurel, ce n'est ni «*nécessaire*», ni même «*utile*» et «*cela ne correspond à nos valeurs*».

Article consulté 41 fois

© 2013 - Reproduction soumise à autorisation